



Éducation des petits - éducateur (trice) ressource

Le présent document n'est pas la norme d'un programme offert en français, mais la traduction en français de la norme du programme Early Childhood Education Resource Consulting (code MFCU 71214) et menant à l'obtention d'un certificat post-diplôme de l'Ontario.

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
Novembre 2018

Avertissement

Les normes des programmes offerts en français sont créées avec la participation des collèges et intervenants francophones de l'Ontario. Comme ce programme n'était pas offert dans les collèges francophones au moment de la publication, le processus n'a pas été suivi. C'est pourquoi la traduction du titre du programme et certains termes techniques pourrait ne pas refléter l'usage actuel.

Si un collège francophone compte offrir ce programme à l'avenir, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités élaborera une norme du programme en français avec la participation des collèges francophones et d'autres intervenants clés tels que les employeurs, les associations professionnelles et les diplômés, de façon à s'assurer que la norme tient compte de la terminologie utilisée par le secteur et des caractéristiques particulières de la communauté franco-ontarienne.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018

978-1-4868-2956-9 PDF

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation;
- des coordonnateurs et chefs du programme Early Childhood Education Resource Consulting pour leur contribution à ce projet ainsi que la personne chargée du projet de l'élaboration des normes soit Christine Foster.

Table des matières

Éducation des petits - éducateur (trice) ressource	1
Avertissement	2
Remerciements	3
Table des matières.....	4
Introduction	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	6
Early Childhood Education Resource Consulting / Éducation des petits - éducateur (trice) ressource (certificat post-diplôme de l'Ontario)	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	8
Glossaire	20

Introduction

Ce document n'est pas la norme d'un programme offert en français, mais la traduction en français de la norme d'un programme offert en anglais par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et menant à l'obtention d'un certificat post-diplôme de l'Ontario pour le programme Early Childhood Education Resource Consulting (code MFCU 71214).

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la [formation professionnelle](#);
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage du programme «Early Childhood Education Resource Consulting». Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les titulaires d'un certificat post-diplôme du programme Early Childhood Education Resource Consulting (traduit par Éducation des petits - éducateur (trice)) doivent démontrer qu'ils ont atteint en matière de formation professionnelle tous les résultats d'apprentissage sous-mentionnés.

Préambule

Le programme «Éducation des petits - éducateur (trice) ressource» offre aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance des connaissances, des compétences et des aptitudes spécialisées pour travailler comme conseillers en ressources auprès des **enfants ayant des besoins particuliers*** et de leur **famille***. Les diplômés travaillent dans une variété de milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***, la garde d'enfants en centre et en milieu familial, dans le cadre de programmes pour les enfants et les familles (p. ex., les centres pour l'enfant et la famille ON y va), les écoles et les services **à l'enfance*** (p. ex., le soutien pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et les services de santé mentale pour les **enfants*** et les programmes d'intervention précoce).

Les diplômés soutiennent les **milieux d'apprentissage de la petite enfance* inclusifs*** et dirigent les autres dans l'analyse, la création et la mise en œuvre de politiques axées sur l'enfant et la famille et de **pratiques fondées sur des données probantes*** qui appuient une philosophie d'**inclusion*** et des occasions d'apprentissage équitables et accessibles pour tous les **enfants***, surtout les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.

Les diplômés collaborent avec les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les partenaires en services à l'enfance et les **familles*** afin de définir, de tenir compte et d'appuyer les aptitudes et les intérêts* diversifiés de tous les **enfants***. Les diplômés collaborent avec les **enfants***, les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance afin d'élaborer, d'examiner et de mettre à jour les **plans de soutien personnalisés des enfants***, lesquels leur assureront des expériences, des programmes et des services d'apprentissage de la petite enfance de qualité et une participation significative à ces programmes.

Les diplômés évaluent et documentent les réponses des **enfants*** aux **milieux d'apprentissage de la petite enfance*** et recommandent des **adaptations*** aux programmes afin de permettre à tous les **enfants***, et plus précisément aux **enfants ayant des besoins particuliers***, de participer pleinement aux occasions d'apprentissage de la petite enfance afin de favoriser le **développement global*** et l'apprentissage optimaux et les transitions réussies dans la vie de tous les jours et dans les nouveaux milieux d'apprentissage.

En appliquant les principes de la théorie et de la pratique de l'apprentissage/la formation des adultes, le diplômé élabore et offre de la formation et des activités de perfectionnement professionnel basées sur les points forts aux **familles***, aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance et aux partenaires en services à l'enfance, afin de soutenir des programmes de qualité et **inclusifs*** pour les **enfants ayant des besoins particuliers** et leur **famille***.

Les diplômés travaillent en collaboration avec un vaste éventail de professionnels et de partenaires en services à l'enfance et assurent la direction par la consultation, la coordination de services et de défense de l'enfance et les services d'aiguillage de soutien pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***. Les diplômés se tiennent à jour en matière de nouvelles recherches dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance afin de mener des initiatives liées aux pratiques **inclusives*** et de plaider pour l'amélioration des occasions d'apprentissage de la petite enfance, des programmes et des services pour tous les **enfants***, spécialement les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.

À titre de membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, les diplômés exercent leurs activités conformément au **Code de déontologie et normes d'exercice** de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance. Les diplômés exercent une **pratique réflexive*** et poursuivent **un apprentissage professionnel*** continu dans les domaines de l'éducation de la petite enfance **inclusive*** et du soutien et des pratiques pour les **enfants ayant des besoins particuliers***.

Les diplômés pourront profiter d'occasions de perfectionner leurs connaissances et d'obtenir un diplôme. Ils doivent communiquer avec les divers collèges pour obtenir plus de détails à ce sujet.

[* Voir le glossaire](#)

Note de fin de texte :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web sur le transfert des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et [le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario \(GRCEPO\)](#).

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Early Childhood Education Resource Consulting / Éducation des petits - éducateur (trice) ressource (certificat post-diplôme de l'Ontario)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à

1. établir et entretenir des **relations attentives*** dans le cadre de partenariats avec des **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille*** provenant de milieux culturels et linguistiques **diversifiés***, y compris du point de vue de la vision du monde des **autochtones** et de l'identité francophone, afin d'offrir des occasions, des programmes et des services d'apprentissage de la petite enfance pertinents sur le plan culturel.
2. recommander, discuter et planifier, en partenariat avec les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, des adaptations aux programmes d'apprentissage de la petite enfance basées sur **l'exploration, le jeu et l'enquête*** afin d'appuyer l'apprentissage, le **développement global*** et le bien-être des **enfants ayant des besoins particuliers***.
3. conseiller et diriger les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance dans le cadre du développement d'une philosophie d'**inclusion*** et de politiques et de pratiques qui favorisent des occasions d'apprentissage **diversifiées***, équitables et accessibles pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.
4. gérer des **stratégies d'observation*** et des outils de dépistage pour interpréter et documenter l'apprentissage des **enfants** et pour repérer les **enfants*** qui rencontrent des difficultés et faciliter l'aiguillage des **familles*** vers des ressources qui permettront une évaluation plus en profondeur et une intervention, s'il y a lieu.
5. collaborer avec les **enfants***, les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les professionnels de la santé et les partenaires en services à l'enfance pour faciliter la planification, la coordination et l'évaluation des plans de soutien personnalisés pour les **enfants ayant des besoins particuliers***.
6. planifier, dispenser et évaluer la formation basée sur les points forts à l'intention des **enfants***, des **familles***, des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et des partenaires en services à l'enfance afin de soutenir des programmes et des initiatives de qualité et **inclusifs*** pour les **enfants ayant des besoins particuliers** et les **familles***.
7. fournir des services de consultation, de la coordination de services et du soutien à l'aiguillage aux **familles***, aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et aux

partenaires en services à l'enfance de manière à favoriser la communication, la collaboration et la continuité des services offerts aux **enfants ayant des besoins particuliers*** et à leur **famille***.

8. respecter les lois, les règlements, les politiques et les **pratiques fondées sur des données probantes*** en vigueur dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***, afin d'offrir des programmes d'apprentissage de la petite enfance et des services de qualité pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.
9. préconiser des occasions d'apprentissage de la petite enfance **inclusives***, significatives et utiles pour les **enfants ayant des besoins particuliers***, leur **famille*** et les collectivités.
10. afficher une **pratique réfléchie*** et se tenir au courant des recherches émergentes dans le **secteur de la petite enfance*** afin de mener des initiatives liées aux pratiques **inclusives*** et d'améliorer les occasions d'apprentissage de la petite enfance, les programmes et les services pour tous les **enfants***, spécialement les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.

[* Voir le glossaire](#)

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique aucun ordre de priorité ou d'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à établir et entretenir des **relations attentives*** dans le cadre de partenariats avec des **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille*** provenant de milieux culturels et linguistiques **diversifiés***, y compris du point de vue de la vision du monde des **autochtones** et de l'identité francophone, afin d'offrir des occasions, des programmes et des services d'apprentissage de la petite enfance pertinents sur le plan culturel.

Éléments de performance

- a. Établir et maintenir des **relations attentives*** respectueuses continues avec tous les **enfants***, y compris les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***
- b. Déterminer les réponses et les expériences communes que les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille*** rencontrent en milieu familial et communautaire
- c. Former des partenariats avec les **enfants*** et leur **famille*** qui respectent leur caractère unique, y compris la structure familiale, la langue, les valeurs et les pratiques culturelles, l'ethnicité, le statut socio-économique, la spiritualité, le sexe, l'âge et l'orientation sexuelle
- d. Considérer les **enfants*** et les **familles*** comme des personnes capables, compétentes et curieuses qui présentent un riche potentiel et apportent une contribution unique
- e. Former des partenariats avec les **enfants*** autochtones, leur **famille*** et leur collectivité respectant le rôle intégral de la **famille*** élargie et de la communauté et la relation avec le monde de la nature et spirituel
- f. Former des partenariats avec les **enfants*** et les **familles*** de réfugiés et de collectivités nouvellement immigrées en reconnaissant les difficultés auxquelles ils font face sur le plan de l'accès aux ressources pour un **enfant ayant des besoins particuliers*** dans un nouvel environnement
- g. Écouter avec empathie les **familles*** et répondre à leurs questions et préoccupations concernant le développement et l'apprentissage de leur **enfant ayant des besoins particuliers*** et les répercussions sur la **famille***
- h. Repérer et soutenir les **familles*** vivant un processus de deuil
- i. Communiquer en utilisant un langage qui est accessible et compréhensible par les membres de la **famille*** (c.-à-d. adapté à la famille et à la culture)
- j. Respecter la dynamique **familiale***, y compris les pratiques de communication et de prise de décisions
- k. Faire participer les **familles*** à la prise de décisions concernant leur **enfant***
- l. Déterminer les points forts des **familles*** et renforcer la confiance en leurs capacités de prendre soin de leur **enfant ayant des besoins particuliers***
- m. Reconnaître les parents comme des experts qui connaissent les forces, les intérêts et les aptitudes de leur **enfant***
- n. Mettre en œuvre des stratégies afin de promouvoir la participation,

l'autonomisation et le sentiment de compétence de la **famille***

- o. Guider et encadrer les parents concernant les stratégies pour améliorer le **développement global*** et l'apprentissage de leur **enfant*** et appuyer le perfectionnement de leurs compétences d'**autorégulation*** de leur réaction aux facteurs de stress
- p. Recommander du soutien et des services axés sur la famille qui sont à la fois accessibles et culturellement acceptables pour les **enfants*** et les **familles***
- q. Appuyer les **familles*** qui doivent composer avec les processus de transition des **enfants***, y compris la transition entre la maison, l'école et les environnements récréatifs
- r. Mettre en relation les **familles*** avec des groupes de soutien **familiaux*** et (ou) du soutien informel au sein de leur collectivité, lorsque cela est approprié et acceptable pour les **familles***.

[* Voir le glossaire](#)

2. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à recommander, discuter et planifier, en partenariat avec les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, des adaptations aux programmes d'apprentissage de la petite enfance basées sur **l'exploration, le jeu et l'enquête*** afin d'appuyer l'apprentissage, le **développement global*** et le bien-être des **enfants ayant des besoins particuliers***.

Éléments de performance

- a. Observer les **enfants ayant des besoins particuliers*** pour comprendre leurs intérêts et leur démarche d'apprentissage, d'en tenir compte et de les développer.
- b. Appliquer les principes actuels de **pédagogie*** relatifs à l'apprentissage de la petite enfance, y compris ceux qui sont présentés dans **Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance** (2014) au moment de planifier et de recommander des **adaptations*** aux programmes
- c. Collaborer avec les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance afin de définir des **adaptations*** au programme d'apprentissage de la petite enfance basées sur **l'exploration, le jeu et l'enquête***, se fondant sur les forces et les capacités de chaque enfant
- d. Recommander aux **familles*** et aux éducatrices et aux éducateurs des **adaptations*** se rapportant à l'enseignement, au comportement et à l'environnement reposant sur des pratiques fondées sur des données probantes et sur les besoins, les intérêts et les idées uniques et **diversifiés*** des **enfants***
- e. Appliquer les principes de la conception universelle de l'apprentissage à des contextes de conception de l'apprentissage dans divers formats permettant de s'adapter à un éventail de styles et de capacités d'apprentissage
- f. Travailler en partenariat avec les **familles*** afin de déterminer et de mettre en œuvre des **adaptations*** de programme qui sont pertinentes et significatives sur le plan culturel tout en optimisant l'apprentissage, le **développement global*** et le bien-être des **enfants ayant des besoins particuliers***
- g. Recommander des **adaptations*** au **milieu d'apprentissage de la petite enfance*** qui sont conformes à la philosophie du programme, aux objectifs, aux politiques et aux pratiques des **milieux de la petite enfance et garde d'enfants***
- h. Utiliser de la **documentation pédagogique*** tenant compte de la réponse des **enfants*** aux **adaptations*** apportées aux programmes et partager de l'information à ce sujet avec les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance.

[* Voir le glossaire](#)

3. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à conseiller et diriger les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance dans le cadre du développement d'une philosophie d'**inclusion*** et de politiques et de pratiques qui favorisent des occasions d'apprentissage **diversifiées***, équitables et accessibles pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.

Éléments de performance

- a. Apprendre avec les **enfants*** et les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance et grâce à eux, à explorer les attitudes et les croyances au sujet de l'**inclusion*** dans les **milieux d'apprentissage de la petite enfance***
- b. Soutenir les éducatrices et les éducateurs dans la détermination, l'analyse et la mise en œuvre de politiques et de pratiques d'**inclusion*** dans les **milieux d'apprentissage de la petite enfance***
- c. Collaborer avec les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et assurer la direction de l'élaboration d'une philosophie qui intègre des valeurs liées à l'accès et à la participation maximale et qui appuie des occasions d'apprentissage de la petite enfance de qualité pour tous les **enfants*** et leur **famille***
- d. Recommander des **pratiques** et des politiques **fondées sur des données probantes*** qui s'harmonisent avec une philosophie d'**inclusion*** et qui peuvent être mises en œuvre dans les milieux offrant diverses approches de programme et qui sont significatives pour les **enfants***, les **familles*** et les collectivités desservies
- e. Fournir de la formation en cours d'emploi aux éducatrices et aux éducateurs de la petite enfance en lien avec les stratégies qui favorisent des contextes d'apprentissage **inclusifs***, lesquels accueillent et mobilisent tous les **enfants*** et créent des conditions facilitant l'établissement de relations significatives entre les **enfants*** et les **familles***
- f. Recommander et appuyer les politiques et pratiques d'**inclusion*** qui favorisent une participation significative et maximale des **enfants ayant des besoins particuliers*** et de leur **famille*** dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants*** et les collectivités
- g. Élaborer et mettre en œuvre des stratégies et des expériences qui améliorent les aptitudes, les intérêts et les idées des **enfants*** et qui maximisent les capacités des **enfants*** à interagir avec les autres
- h. Promouvoir l'environnement d'apprentissage le plus **inclusif*** possible qui soutient de la meilleure façon l'apprentissage et le développement individuel des **enfants ayant des besoins particuliers***
- i. Définir et promouvoir des politiques et des pratiques d'**inclusion*** comme un critère de qualité intégré aux normes du **secteur de la petite enfance***
- j. Renforcer la capacité des pratiques **inclusives*** dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants*** grâce à l'encadrement, l'éducation et la **pratique réfléchie*** et en agissant en tant que modèle à suivre.

[* Voir le glossaire](#)

4. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à gérer des **stratégies d'observation*** et des outils de dépistage pour interpréter et documenter l'apprentissage des **enfants** et pour repérer les **enfants*** qui rencontrent des difficultés et faciliter l'aiguillage des **familles*** vers des ressources qui permettront une évaluation plus en profondeur et une intervention, s'il y a lieu.

Éléments de performance

- a. Obtenir le consentement informé de la **famille*** concernant la collecte et l'utilisation de renseignements sur les **enfants*** et respecter toutes les lois sur la protection de la vie privée
- b. Déterminer et partager avec les **familles*** le but et le processus relatif à la collecte de renseignements concernant leur **enfant***
- c. Collaborer avec les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance afin d'observer les **enfants*** dans des milieux authentiques à différents moments, et noter l'interaction de l'enfant avec les membres de sa **famille*** et les aidants naturels, dans la mesure du possible
- d. S'assurer que les perceptions des **familles*** sont prises en considération et que leurs préférences en ce qui concerne leur **enfant*** sont respectées
- e. Intégrer les perceptions du personnel de garde et des membres de la **famille*** relativement à l'apprentissage, au comportement et au progrès liés au développement des **enfants*** dans le contexte de l'évaluation globale **des enfants ayant des besoins particuliers***
- f. Choisir et utiliser des **stratégies d'observation*** et des outils de dépistage qui sont culturellement appropriés et qui ne créent pas de discrimination envers les **enfants*** en fonction de leurs besoins spéciaux, de la **culture***, de la langue parlée ou des antécédents socio-économiques
- g. Utiliser divers outils de dépistage développemental pour identifier les **enfants*** qui nécessitent une évaluation approfondie, une intervention ou qui doivent être aiguillés vers d'autres services (p. ex. : Nipissing District Developmental Screen [NDDS])
- h. Interpréter les observations et les conclusions du dépistage développemental, les documenter et les communiquer aux parents, aux membres de l'équipe d'apprentissage de la petite enfance, aux professionnels de la santé et aux partenaires en services à l'enfance, à l'aide de principes de la **documentation pédagogique***
- i. Faciliter l'aiguillage des **familles*** vers des professionnels de la santé, de l'apprentissage ou du développement, ou des services à l'enfance, afin de permettre une évaluation plus approfondie et une intervention basée sur la détermination des besoins de l'**enfant*** et sur la connaissance des rôles et de l'expertise des professionnels de la santé et des partenaires en services à l'enfance.

[* Voir le glossaire](#)

5. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à collaborer avec les **enfants***, les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les professionnels de la santé et les partenaires en services à l'enfance pour faciliter la planification, la coordination et l'évaluation des plans de soutien personnalisés pour les **enfants ayant des besoins particuliers***.

Éléments de performance

- a. Travailler en partenariat avec les **enfants***, les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance afin de créer des occasions réalistes et significatives pour que tous les enfants puissent atteindre leur plein potentiel et participer pleinement aux expériences d'apprentissage de la petite enfance, tisser avec succès des relations et exploiter leurs propres intérêts, idées et aptitudes
- b. Déterminer les sources possibles de soutien et de services pour les **enfants ayant des besoins particuliers***, y compris, sans toutefois s'y limiter, les troubles de la parole et du langage, les problèmes affectifs ou comportementaux, les troubles du spectre de l'autisme, les problèmes de santé mentale, les retards développementaux et cognitifs et les handicaps sensoriels et physiques
- c. Travailler en partenariat avec les **familles*** et les organismes de coordination, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les professionnels de la santé, les conseils scolaires et les partenaires en services à l'enfance dans le cadre du développement de **plans de soutien personnalisés***
- d. Déterminer les rôles et la portée de la pratique des professionnels de la santé ainsi que le contexte législatif dans lequel ils évoluent
- e. Promouvoir l'apport de la **famille*** et ses points de vue dans le cadre du développement de **plans de soutien personnalisés*** et faire preuve de souplesse et offrir des choix au moment de définir les priorités, les **adaptations*** au programme et les ressources
- f. Cocréer conjointement et intégrer les objectifs des **plans de soutien personnalisés*** axés sur l'**enfant*** et la **famille*** selon les critères SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel)
- g. Communiquer les objectifs du **plan de soutien personnalisé*** d'une façon qui soit compréhensible pour les **familles*** et les partenaires en services à l'enfance
- h. Harmoniser les stratégies d'apprentissage de la petite enfance qui font partie du **plan de soutien personnalisé*** avec des objectifs spécifiques se rapportant à la participation, à l'appartenance, au bien-être et à la communication
- i. Intégrer des technologies d'adaptation dans le **plan de soutien personnalisé***, s'il y a lieu, sous la supervision de professionnels de la santé
- j. Surveiller et évaluer les progrès des **enfants*** et examiner régulièrement les **plans de soutien personnalisés***, y compris les objectifs, les stratégies et les ressources, et les revoir au besoin
- k. Intégrer des soutiens et des services communautaires dans le **plan de soutien personnalisé***, s'il y a lieu.

[* Voir le glossaire](#)

6. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à planifier, dispenser et évaluer la formation basée sur les points forts à l'intention des **enfants***, des **familles***, des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et des partenaires en services à l'enfance afin de soutenir des programmes et des initiatives de qualité et **inclusifs*** pour les **enfants ayant des besoins particuliers** et les **familles***.

Éléments de performance

- a. Évaluer l'aptitude à l'apprentissage et les besoins en matière d'apprentissage afin de planifier des séances de formation et d'éducation se fondant sur les points forts et les intérêts des **enfants*** et de leur **famille***, du personnel des services à la petite enfance et de garde d'enfants et des partenaires en services à l'enfance
- b. Déterminer, évaluer et intégrer les forces, les intérêts et les points de vue des **enfants*** et des **familles*** en ce qui a trait aux stratégies d'éducation et de formation
- c. Diriger les superviseuses et les superviseurs d'apprentissage de la petite enfance et de garde d'enfants afin d'appuyer et de faciliter les plans **d'apprentissage professionnel*** du personnel en ce qui a trait aux pratiques **inclusives***, aux risques et aux facteurs de protection associés au stress et à la résilience ainsi qu'à la santé des **enfants*** et des **familles***
- d. Développer des occasions de formation et d'éducation en appliquant les principes de la théorie de l'apprentissage/la formation des adultes dans divers milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***
- e. Utiliser une variété de stratégies d'apprentissage actif comme les démonstrations, les discussions guidées, le contenu multimédia, la tenue d'un journal, les études de cas, l'encadrement et le mentorat
- f. Agir en tant que modèle concernant les pratiques **inclusives*** avec les **enfants***, les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance
- g. Guider et encadrer les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance dans le cadre de stratégies fondées sur les points forts en ce qui a trait à leurs interactions avec les **enfants ayant des besoins particuliers***
- h. Fournir des renseignements sur des ressources supplémentaires pour élargir les possibilités d'apprentissage pour les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance
- i. Aider les **familles***, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance à approfondir leur compréhension des **enfants ayant des besoins particuliers*** et de leur **famille***
- j. Chercher et fournir des programmes et des recommandations de ressources visant à répondre aux besoins d'apprentissage **diversifiés*** et uniques des **enfants ayant des besoins particuliers***, des **familles***, des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et des partenaires en services à l'enfance
- k. Collaborer avec d'autres professionnels et avec les membres de l'équipe de ressources pour planifier et offrir des occasions de formation pertinentes en fonction des besoins d'apprentissage cernés
- l. Offrir des occasions de réseautage professionnel au personnel de **la petite enfance et garde d'enfants*** et aux partenaires en services à l'enfance qui travaillent avec

les **enfants ayant des besoins particuliers** et leur **famille***

m. Évaluer l'efficacité et les répercussions des séances de formation et d'éducation dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants*** et modifier les séances en conséquence.

[* Voir le glossaire](#)

7. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à fournir des services de consultation, de la coordination de services et du soutien à l'aiguillage aux **familles***, aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance et aux partenaires en services à l'enfance de manière à favoriser la communication, la collaboration et la continuité des services offerts aux **enfants ayant des besoins particuliers*** et à leur **famille***.

Éléments de performance

- a. Conseiller et soutenir les **familles*** et le personnel **de la petite enfance et garde d'enfants*** dans le cadre des **adaptations** au programme d'apprentissage de la petite enfance et (ou) de la mise en œuvre des **plans de soutien personnalisés***
- b. Déterminer et décrire la gamme de partenaires en services à l'enfance accessible pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***, y compris, sans s'y limiter, les orthophonistes, les physiothérapeutes, les ergothérapeutes, les infirmières et les infirmiers, les médecins, les pédopsychologues, les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, les enseignantes et les enseignants et les administratrices et les administrateurs scolaires
- c. Promouvoir les relations avec l'équipe de service et les pratiques collaboratives en fonction des objectifs axés sur la famille, des stratégies de communication réciproque et de l'échange d'information
- d. Appliquer les principes du professionnalisme, de la mobilisation, de la responsabilité et de la reddition de comptes afin d'aider les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance à travailler de manière efficace et en collaboration
- e. Orienter et appuyer les **familles*** en cherchant à les aiguiller vers des professionnels de la santé, des partenaires en services à l'enfance, des ressources et des sources de financement
- f. Offrir la coordination de services aux **familles*** qui reçoivent des services de partenaires multiples
- g. Aider et soutenir l'équipe des services aux **familles*** grâce à la communication, aux stratégies de résolution de conflits, à la collaboration interprofessionnelle et le travail d'équipe
- h. Promouvoir la prise de décision par la **famille*** au moment d'évaluer le soutien communautaire et les services qui seront offerts à leurs **enfants***
- i. Inclure les **enfants*** dans le processus de prise de décisions, s'il y a lieu
- j. Appuyer les **familles*** à titre de membres actifs de l'équipe des services aux **familles***
- k. Évaluer le soutien offert aux **enfants*** et à leur **famille*** et s'assurer que ce soutien est utile et perçu comme tel par les **familles***
- l. Tenir des dossiers et de la documentation exacts relativement à la coordination de services et à l'aiguillage et réviser le **plan de soutien personnalisé*** au besoin
- m. Diriger des efforts visant à établir et à maintenir des relations concertées entre les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et les partenaires en services à l'enfance.

* Voir le glossaire

8. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à respecter les lois, les règlements, les politiques et les **pratiques fondées sur des données probantes*** en vigueur dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***, afin d'offrir des programmes d'apprentissage de la petite enfance et des services de qualité pour les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.

Éléments de performance

- a. Agir conformément à la loi en ce qui a trait aux **normes éthiques et professionnelles*** exprimées dans le **Code de déontologie et normes d'exercice** de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance
- b. Se conformer aux principales lois ayant une incidence sur les **milieux d'apprentissage de la petite enfance***, y compris la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#), la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#), la [Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille](#) et la [Loi sur l'éducation, 1990](#)
- c. Promouvoir et avoir des comportements qui favorisent la dignité et les droits de tous les membres des milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***, en conformité avec les normes, les politiques, les procédures et les pratiques visées par la **Charte canadienne des droits et libertés**, 1982 (article 15), par le **Code des droits de la personne de l'Ontario**, 1989 (révisé en 2000) et la **Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario**
- d. Protéger les droits à la vie privée et à la confidentialité des **enfants*** et des **familles***, conformément aux lois en vigueur applicables, comme la **Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée**, 1990 (LAIPVP), la **Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques**, 2000 (LPRPDE), ainsi que les politiques et procédures établies dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***
- e. Déterminer les motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant est à risque d'être victime de mauvais traitements ou de négligence et pourrait avoir besoin de protection, et prendre les mesures appropriées pour signaler ces situations, conformément à la [Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille](#)
- f. Chercher et évaluer des **pratiques fondées sur des données probantes*** liées à l'éducation de la petite enfance, aux besoins particuliers et à l'**inclusion*** et mettre en œuvre les pratiques pertinentes dans les **milieux d'apprentissage de la petite enfance***.

[* Voir le glossaire](#)

9. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à préconiser des occasions d'apprentissage de la petite enfance **inclusives***, significatives et utiles pour les **enfants ayant des besoins particuliers***, leur **famille*** et les collectivités.

Éléments de performance

- a. Protéger et promouvoir les droits des **enfants ayant des besoins particuliers*** au sein de leur **famille*** et de la collectivité
- b. Recommander l'utilisation de pratiques **inclusives*** qui appuient les **enfants ayant des besoins particuliers*** pour leur permettre de participer pleinement et de contribuer aux programmes de **la petite enfance et de garde d'enfants***
- c. Promouvoir l'autonomisation de la **famille*** en préconisant des occasions d'apprentissage **inclusives*** de qualité pour les **enfants***
- d. Promouvoir les avantages que les pratiques **inclusives*** offrent à tous les **enfants*** dans les milieux **de la petite enfance et garde d'enfants***
- e. Préconiser la sensibilisation de la communauté aux facteurs de risques, de résilience et de protection pour tous les **enfants*** et leur **famille*** en général, et en particulier pour les personnes vivant avec un **enfant ayant des besoins particuliers***
- f. Soutenir, promouvoir et renforcer les compétences en matière de **défense*** des **familles***.

[* Voir le glossaire](#)

10. La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à afficher une **pratique réfléchie*** et se tenir au courant des recherches émergentes dans le **secteur de la petite enfance*** afin de mener des initiatives liées aux pratiques **inclusives*** et d'améliorer les occasions d'apprentissage de la petite enfance, les programmes et les services pour tous les **enfants***, spécialement les **enfants ayant des besoins particuliers*** et leur **famille***.

Éléments de performance

- a. Faire appel à des compétences en **réflexion*** et en auto-évaluation de façon continue
- b. Diriger les autres, y compris les **enfants***, les **familles*** et les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance, dans le cadre d'**enquêtes collaboratives*** visant à explorer des enjeux liés aux **pratiques inclusives*** pour les **enfants ayant des besoins particuliers***
- c. Diriger les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance dans l'intégration de lignes directrices sur les **pratiques fondées sur des données probantes*** liées à l'apprentissage de la petite enfance **inclusif*** et aux besoins particuliers
- d. S'engager à poursuivre des occasions d'**apprentissage professionnel*** continu afin d'améliorer son rendement à titre de conseiller en ressources de la petite enfance
- e. Participer à la diffusion de connaissances et de compétences liées à la pratique en matière d'apprentissage de la petite enfance et de besoins spéciaux
- f. Réseauter avec des collègues professionnels et participer à des activités, par exemple faire partie d'associations professionnelles, faire de la recherche et siéger à des comités, pour faire évoluer la pratique dans le domaine de l'apprentissage de la petite enfance et des besoins spéciaux.

[* Voir le glossaire](#)

Glossaire

Apprentissage professionnel - Activité formelle ou informelle entreprise par une personne pour améliorer et élargir ses connaissances, ses compétences et sa pensée critique afin d'exercer une profession et d'assurer une pratique professionnelle de qualité tout au long de sa carrière (OEPE, **Rapport : Recommandations relatives aux nouvelles normes applicables à l'ensemble des programmes collégiaux en éducation de la petite enfance**, 11 décembre 2017).

Autochtone – Terme désignant l'ensemble des premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances.

Autorégulation – [Capacité de composer avec le stress et de s'en remettre](#), jette les assises pour le bien-être à long terme sur le plan physique, psychologique, comportemental et pédagogique. Se rapporte au degré d'efficacité et d'efficience avec lequel l'enfant compose avec le stress et récupère pour revenir ensuite vers un état calme, alerte et heureux. (adapté de la traduction du document *Calm, alert and happy*, Dr. Stuart Shanker.)

Culture - Façons de comprendre, de se comporter et d'agir, et valeurs partagées par un groupe de personnes. Les enfants, leur famille et le personnel des milieux de la petite enfance et de garde des jeunes enfants peuvent s'identifier à plus d'une culture. (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 23)

Curriculum - Ensemble des environnements, expériences, activités et événements qui se déroulent dans un environnement inclusif conçu pour favoriser le bien-être, l'apprentissage et le développement des enfants et pour assurer une participation significative de chaque enfant et de leur famille. (adapté de : Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario, AJEPTA 2007)

Développement global – Décrit une compréhension du développement de l'enfant plaçant l'enfant au centre et tenant compte de l'interdépendance des dimensions physique, affective, intellectuelle, sociale, spirituelle, et de son stade de développement de la communication, en reconnaissant que le développement se produit différemment selon le contexte de la famille, de la culture et de la communauté.

Diversité - Particularités que chaque individu ou groupe d'individus apporte à un milieu d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris ses valeurs et ses croyances, sa culture et son ethnie, sa langue, ses capacités, ses connaissances et intérêts, son expérience de vie, sa situation socioéconomique, sa spiritualité, sa religion, son genre, son âge et son orientation sexuelle (OEPE, *Code de déontologie et normes d'exercice* de 2017, p. 23)

Documentation pédagogique – Représentations (p.ex., visuelles, audio) qui révèlent les pensées, les sentiments et les valeurs des enfants et créent une base pour que les éducateurs, les enfants et les familles puissent apprendre ensemble, étudier des événements et en interpréter le sens ensemble. La documentation pédagogique en tant que processus offre aux éducateurs la possibilité de révéler leurs propres plaisirs, questions, hypothèses et apprentissages.

Enfants – Toutes les personnes de la naissance à 12 ans dans le contexte de leur propre famille et de leur diversité sur le plan social, économique, culturel, linguistique et spirituel.

Enfant ayant des besoins particuliers – Réfère à tout enfant dont les besoins cognitifs, physiques, sociaux, affectifs ou liés à la communication, d'une part, ou les besoins liés au développement général, d'autre part, sont de nature à nécessiter des mesures d'aide, d'adaptation, d'accommodement ou de soutien additionnelles afin de permettre à l'enfant. (adapté du Règlement de l'Ontario 137/15 en vertu de [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#))

Enquête collaborative – Réflexion critique menée avec d'autres personnes (c.-à-d., les enfants, les familles et les collègues) afin de questionner les théories et les pratiques, de discuter des idées, de tester des théories et de nouvelles approches, et de partager l'apprentissage (Ministère de l'Éducation 2014, *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance*)

Famille/familles – Groupe d'enfants et d'adultes liés par l'affection, des liens de parenté, de dépendance ou de confiance, y compris les familles monoparentales, les familles dont les conjoints sont du même sexe, les familles adoptives, les familles multigénérationnelles et les familles d'accueil (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 24). La famille élargie comprend les personnes avec lesquelles un enfant est lié, y compris par le biais d'une relation conjugale ou d'adoption. Dans le cas d'un enfant autochtone, comprend tout membre d'une bande ou d'une communauté dont l'enfant est membre.

Fondé sur l'exploration, le jeu et l'enquête - Approche d'enseignement et d'apprentissage fondés sur l'enquête place les questions, les idées et les observations des enfants au cœur de l'expérience d'apprentissage. L'apprentissage fondé sur le jeu est une approche éducative qui se fonde sur l'inclination naturelle des enfants à donner un sens au monde par le jeu, où les intervenantes et intervenants de la petite enfance participent au jeu en encadrant l'enfant dans sa planification, sa prise de décisions et ses communications et en poursuivant l'exploration de l'enfant à l'aide de narrations, de nouveautés et de défis. Ensemble ces méthodes constituent la base du développement des curriculums et programmes d'apprentissage des jeunes enfants. (OEPE, Code de déontologie et normes d'exercice de 2017, p. 23).

Inclusion/inclusif(ve) - Approche aux politiques et à l'exercice de l'éducation de la petite enfance selon laquelle tous les enfants et toutes les familles sont acceptés et

servis dans le cadre d'un programme et où chaque enfant et chaque famille éprouve un sentiment d'appartenance et est soutenu pour participer entièrement à tous les aspects du programme ou du service. Une pratique inclusive consiste notamment à être attentif aux capacités, aux personnalités et aux situations de tous les enfants et à comprendre les différences de développement de tous les enfants. (Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, (OEPE): *Code de déontologie et normes d'exercice*, 2017, p. 25).

Milieus d'apprentissage de la petite enfance – Contexte physique, social et affectif au sein duquel les enfants, les familles, les communautés, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance et d'autres collègues collaborent pour stimuler la curiosité, la communication, l'engagement, le sentiment d'appartenance et le bien-être des enfants. Cela comprend les relations, les expériences, l'espace physique, ou non-physique, le lieu, les matériaux, les activités et la routine.

Modèle génératif d'élaboration de curriculum – Mode d'élaboration de curriculums d'éducation de l'enfance autochtone fondés sur le savoir de sources de connaissances pertinentes de la communauté, comme les aînés et d'autres membres de la communauté, sur l'expérience commune, sur la réflexion et sur le dialogue (adapté de Ball, 2004, *As if Indigenous Knowledge and Communities Mattered: Transformative Education in First Nations Communities in Canada*).

Normes déontologiques et professionnelles – Croyances, valeurs, responsabilités et les relations de base de la profession qui définissent les pratiques exemplaires de l'éducation de la petite enfance. La pratique des éducatrices et éducateurs de la petite enfance est réglementée par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance conformément à la [Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance](#). Il incombe à tous les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance de se conformer aux *Code de déontologie et normes d'exercice* dans le cadre de leurs fonctions quotidiennes au sein des milieux de la petite enfance et de garde d'enfants.

Organisme de réglementation (exigences) - Organisme ou institution ayant pour mandat de réglementer une profession au service de l'intérêt et de la protection du public dans sa province ou territoire. Le mandat d'un organisme de réglementation consiste généralement à : établir des conditions d'accès à la profession, établir et maintenir un code de déontologie et des normes d'exercice pour la profession, promouvoir l'apprentissage professionnel continu, élaborer et administrer un programme d'assurance de la qualité, recevoir et traiter les plaintes et les rapports obligatoires portant sur la conduite ou la compétence d'un membre. En Ontario, l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance est l'organisme de réglementation de la profession d'éducation de la petite enfance. (OEPE, *Rapport : Recommandations relatives aux nouvelles normes applicables à l'ensemble des programmes collégiaux en éducation de la petite enfance*, 11 décembre 2017).

Pédagogie - Compréhension de la façon dont se produit l'apprentissage, et philosophie

et pratique qui soutiennent cette compréhension (OEPE, *Code de déontologie et normes d'exercice* de 2017, p. 25).

Petite enfance et garde d'enfants – Englobe les milieux où sont planifiés et offerts des programmes et services relatifs à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, y compris des garderies, des services de garde en milieu familial, des programmes de maternelle et de jardin offerts par les conseils scolaires, des programmes parascolaires, Centres pour l'enfant et la famille ON y va et une variété de programme et services à l'enfance et à la famille.

Pratique fondée sur des données probantes – Transfert des connaissances et des recherches actuelles vers les programmes de garde et de la petite enfance de grande qualité en conjonction avec le jugement professionnel, la réflexion critique et la recherche collaborative. (adapté du *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'OEPE 2017, p.14)

Plan de soutien personnalisé – Plan personnalisé définissant des objectifs de développement et d'apprentissage, des stratégies et des ressources d'adaptation spécialement conçues pour soutenir les besoins développementaux et d'apprentissage des enfants ayant des besoins particuliers, ainsi que de favoriser leur pleine participation, leur sentiment d'appartenance, leur bien-être et la communication dans des milieux de la petite enfance et garde d'enfants. Orienté en fonction des buts et des priorités de la famille pour leur enfant, et en faisant participer l'enfant le cas échéant, le plan de soutien personnalisé est élaboré, coordonné et évalué par le conseiller en ressources d'éducation de la petite enfance, en consultation avec les familles, les éducatrices et les éducateurs en apprentissage de la petite enfance, les professionnels de la santé et les partenaires de services communautaires.

Pratique réflexive - Approche utilisée par les intervenantes et intervenants de la petite enfance pour analyser et réfléchir de manière critique à leur pratique professionnelle dans l'intention de mieux la comprendre et de l'améliorer. La pratique réflexive est un processus réfléchi et axé sur l'action; il s'agit d'ailleurs souvent d'un effort collaboratif. Les EPEI utilisent la pratique réflexive pour planifier, pour évaluer leurs forces et leurs difficultés, pour prendre des décisions et pour provoquer le changement si nécessaire. L'autoréflexion, la réflexion critique, et l'enquête collaborative sont des éléments importants de la pratique réflexive (adapté des *Code de déontologie et normes d'exercice* de 2017 de l'OEPE, p. 26).

Relations attentives - Interactions positives et significatives entre les enfants et les adultes qui se produisent lorsque les adultes observent et lisent les signaux de l'enfant et cherchent à savoir ce qu'il tente de communiquer, puis y réagissent avec compréhension pour supporter le sens d'appartenance de l'enfant. L'engagement dans des relations attentives donnent aux enfants et aux familles le sentiment d'être pris en charge et contribue à leur bien-être, leur permettant de participer à l'apprentissage et d'exprimer aisément leurs pensées, leurs sentiments et leurs idées.

Secteur de la petite enfance - Ensemble distinct de programmes, de services et de mesures de soutien conçus pour les enfants de moins de douze ans et leurs familles. Cela comprend : la recherche, l'élaboration de politiques, l'éducation et la formation, la défense d'intérêts et la gestion de services, et ce, afin de planifier et offrir des services d'éducation de la petite enfance, des services d'apprentissage précoce, des services de garde d'enfants, des services de soutien aux familles et d'intervention précoce ainsi que des services à l'enfance (OEPE, *Code de déontologie et normes d'exercice* de 2017, p. 26).

Stratégies d'observation – Stratégie systématique de collecte de renseignements sur le comportement, les réactions affectives, les intérêts, les capacités et les modes de développement d'un enfant donné ou d'un groupe d'enfants dans un milieu d'apprentissage et (ou) sur les aspects de ce milieu. Parmi les techniques utilisées peuvent figurer l'observation des participants, la consultation de portfolios, les exemples d'apprentissage individuels, et l'utilisation d'outils d'évaluation du développement, de listes de vérification, de notes anecdotiques et d'inscriptions de journal.

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes:

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2018 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec le:

Direction de l'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire
Unité des normes relatives aux programmes

psu@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.